

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DICOM 36 Convention de prêt d'œuvres avec le Collectif Evènementiel Art et Handicap.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de prêt d'œuvres avec le Collectif Evènementiel Art et Handicap, jointe en annexe, pour l'organisation d'une exposition dédiée à l'art brut, singulier et contemporain.

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de prêt d'œuvres avec le Collectif Evènementiel Art et Handicap, jointe en annexe, pour l'organisation d'une exposition dédiée à l'art brut, singulier et contemporain

Article 2 : Sont approuvées les modalités de ladite convention, jointe à la présente délibération.

Article 3 : M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.